



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-03-2025 /

Dossier complet le : 02-04-2025 /

N° d'enregistrement : 002402/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'extension du cimetiere Abadie II sur la commune de Cannes

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE CANNES

Raison sociale

Mairie

N° SIRET

21060029200010

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LISNARD

Prénom(s)

David

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'extension du cimetiere Abadie II (annexe du cimetiere Abadie I) afin d'augmenter la capacite d'accueil des defunts du cimetiere pour repondre au besoin de 180 nouvelles concessions/an sur la commune. Dans le cadre de l'extension, il est prevu de construire de nouveaux caveaux ainsi que de realiser les chemins d'accès associés.

A l'heure actuelle, de larges plateformes sont envisagees, selon un mode constructif de type deblais/remblais, necessitant de ce fait des terrassements sur des hauteurs importantes.

Le projet est divise en deux phases. La premiere phase utilise l'Emplacement Reserve (ER) au PLU de la commune (parcelles AB64 et AB62) d'une surface de 10 200 m² environ. Cependant, le relief ne permet pas l'accès a environ 3 000 m² de cette surface. La deuxieme phase permet notamment de compenser cette perte de surface et est localisee de part et d'autres de l'ER, sur trois parcelles partielles (AB64, AB60, AB59) identifiees comme Espace Boise Classe (E.B.C.). Cet E.B.C. sera declasse (DP MEC en cours d'elaboration).

Le foncier global destine au projet est estime a environ 13 100 m², dont environ 7 500 m² pour la

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'extension du cimetiere Abadie II permettra d'augmenter la capacite d'amenagements pour les defunts de la commune tout en proposant un espace de recueil pour les visiteurs. Cette extension sera concue de maniere a former une continuite entre le cimetiere actuel et l'emprise du projet. Cette extension permettra a la Commune de disposer d'une capacite supplementaire correspondant a environ 16 annees d'inhumations.

Des le debut de la conception du projet, l'insertion paysagere des amenagements a ete pensee pour masquer le site de projet depuis les abords immediats pour les riverains, en conservant une barriere vegetale et arboree. Les vues eloignees sur le site sont faibles en raison de la vegetation presente.

Enfin, le projet a pris en compte dans sa conception les enjeux ecologiques du site a travers les mesures en phase chantier mises en place, la disposition des futurs amenagements, la conservation de sites a forts enjeux et le suivi de l'etat de conservation en phase exploitation. Un diagnostic ecologique a ete realise et est en annexe du present dossier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en deux phases comme décrit ci-après.

Phase 1 : Démarrage prévisionnel des travaux en septembre 2025 pour une durée de 8 mois (en avril 2026, les allées et zones pour exploitations seront rendues disponibles, et la construction des enfeus et des caveaux se fera ensuite en fonction des besoins).

Phase 2 : Démarrage prévisionnel à compter de septembre 2026 pour une durée de 6/7 mois. Chaque phase nécessitera des opérations de défrichement sur leurs emprises respectives. À l'heure actuelle, de larges plateformes sont envisagées, selon un mode constructif de type déblais/remblais, nécessitant de ce fait des terrassements sur des hauteurs importantes étant donné le relief de la zone. La réalisation d'ouvrages de soutènement sera nécessaire.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'extension du cimetière Abadie II fonctionnera comme ce dernier et permettra de répondre à un besoin d'une plus grande capacité d'accueil des défunts.

Cette extension sera composée de différentes aires réservées aux nouveaux caveaux ou à des zones de « pleine terre ». Tout comme le cimetière Abadie II, une voie principale accessible aux véhicules et des allées piétonnes seront intégrées au site. Des enfeus, à savoir des niches funéraires créées devant les murs de soutènements, seront intégrés sur le pourtour de l'extension.

De plus, cet aménagement comprendra de nombreuses zones végétalisées pour conserver le caractère naturel du secteur et faire tendre cet aménagement vers un cimetière jardin.

Un cheminement piéton permettra l'accès à l'extension depuis le cimetière Abadie II.

Le stationnement sera assuré par les parkings déjà existants au niveau du cimetière Abadie II :

- Parking « cimetière Abadie II », 37 places, localise partie nord du site, avenue Michel Jourdan,
- Parking « cimetière Abadie II Bis », 70 places, situe partie nord du cimetière actuel (chem. de la Plaine de Laval),
- Parking « crematorium », 42 places, situe chem. de la Plaine de Laval, qui conforte l'offre de stationnement.

Le projet est conçu de manière à rendre cette zone paisible et végétalisée. Les différents

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

2 autorisations de défrichement (phases 1 et 2), 2 dossiers loi sur l'eau (phases 1 et 2), 1 DP-MEC du SCOT et du PLU, soumise à évaluation environnementale (prescrite le 24 juin 2024, bilan de concertation préalable vote le 25 nov. 2024), 1 dossier CNPN

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise phase 1 de 7500m ² env. Emprise phase 2 de 5600m ² env. Surfaces a defricher envisagees Phase 1 / Phase 2 : 3 815 m ² / 2 600 m ² Arbres a abattre Phase 1 / Phase 2 : 80 / 60	(6415, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

S.Co.T.'Ouest : La zone de projet fait partie d'un E.B.P
P.L.U. : Phase 1, Zone U.E. (E.R. II.C.15) // Phase 2, Zone N.L. et E.B.C.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF type 1 - Charmaies, Gorges de la Siagne et de la Siagnole a 4,5 km au Sud-Est. ZNIEFF type 2 - Plaine de la Siagne a 700 m a l'Est. ZNIEFF type 2 - Rocher de Roquebilliere a 1,5 km a l'Ouest.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Cannes (06150)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un PPBE pour les grandes infrastructures routieres nationales et pour les routes departementales. realise par la Communaute d'Agglomeration de Cannes Pays de Lerins a ete realise (2020-2025). Un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aerodrome Cannes-Mandelieu a ete approuve le 8 fevrier 2005. La zone d'etude n'est pas comprise dans une zone
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le site d'etude est localise en zone bleue B1a (Zone de danger modere a prescriptions particulieres) du Plan de Prevention des Risques Naturels previsibles d'Incendie de Foret, prescrit le 29 novembre 1994 et approuve le 29
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	La zone d'etude est localisee en dehors du zonage reglementaire du Plan de Prevention des Risques d'inondation approuve le 15 octobre 2021.
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	
Dans une zone de repartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	La zone d'etude est integralement incluse dans le site inscrit de la bande cotiere de Nice a Theoule (Littoral Ouest), au titre de la protection des sites.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site Natura 2000 le plus proche : ZSC - Gorges de la Siagne, a 5 km au Nord-Ouest.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	L'étude hydrogéologique en annexe met en évidence : • Une nappe permanente dont le niveau pourrait atteindre le terrain actuel en aval et une profondeur de 5,5 m/TA (soit environ 10,7 m NGF) et plus en amont topographique, • Une nappe temporaire pouvant potentiellement se former au droit des formations limono-sableuses a
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Terrassements importants seront nécessaires a la réalisation du projet. Les matériaux seront intégrés aux filières appropriées. Au pre-stade AVP, il est estimé que le projet prévoit environ 35 000 m³ de terrassement, dont 60 % de déblais et 40 % de remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas de creation de logement, pas d'augmentation de la population liee au projet. Pas de besoins supplementaires en eau potable. Pas de rejets supplementaires d'eaux usees.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet engendrera la destruction de certains habitats et impactera donc la biodiversite locale : 2 especes floristiques protegees, zone frequentee par l'avifaune et la chiropterofaune. Des nombreuses mesures d'evitement, de reduction et de compensation sont mises en place en phase de conception, chantier et exploitation du projet afin de limiter cet impact et de favoriser la conservation de la biodiversite.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Invertebres : Ecaille chinee - presence possible mais non observee lors des inventaires. Le diagnostic ecologique a defini que cette espece d'interet communautaire (utilisee pour la designation des sites Natura 2000) est assez commune en region PACA ou elle ne represente qu'un enjeu de conservation faible, a fortiori en dehors des sites Natura 2000 comme c'est ici le cas. Les mesures pensees avec l'equipe d'ecologues permettront d'eviter l'impact
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La realisation du projet consomme un espace forestier pour une portion de la phase 1 et pour la phase 2 du projet. Une partie des arbres juges remarquables propices a l'accueil de la biodiversite et / ou les arbres d'alignement pouvant proteger le site des percees visuelles sera
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site d'etude est localise en zone bleue B1a (Zone de danger modere a prescriptions particulieres) du Plan de Prevention des Risques Naturels previsibles d'Incendie de Foret, prescrit le 29 novembre 1994 et approuve le 29 decembre 2010. Les preconisations ont ete prises en compte. En effet, les equipements necessaires au fonctionnement des services
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise a proximite de sources d'eau potable. Les mesures ERC limiteront le transfert des pollutions liees a l'activite du cimetiere, en accord avec l'etude hydrogeologique realisee
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'eclairage public est réduit/coupe au-delà de l'horaire de fermeture du cimetière (au maximum 19h d'avril à septembre). Il sera composé de dispositifs adaptés à la faune
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	En phase chantier, il est possible qu'une nappe temporaire doive être captée. Les eaux de ruissellement seront également prises en compte dans un système de gestion des eaux pluviales
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Un accompagnement paysager pour masquer le site de projet depuis les abords immédiats de la zone d'étude a été engagé. Les vues éloignées sur le site sont faibles en raison de la végétation présente.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Seul un projet est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le projet d'extension du cimetière : le projet "Réalisation d'un complexe destiné à la pratique du Padel à Cannes, localisé à 370 m au Sud de la zone d'étude, au bout du chemin de Beal et exempté d'évaluation environnementale par arrêté n° AE-F09323P0304-2 du 15/03/ 2024.

Au vu des impacts résiduels du projet de cimetière après application des mesures d'évitement et de réduction (cf. annexe VII), la seule thématique concernée par l'analyse des effets cumulés est le milieu naturel.

L'analyse des diagnostics écologiques réalisés pour les deux projets met en évidence des enjeux forts dans les deux cas en termes d'espèces présentes, mais permet également de

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune evaluation n'a encore ete mise en oeuvre.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures ERC sont mises en place par la Ville de Cannes. Les mesures liées à l'hydrologie / hydrogéologie seront adaptées suite aux résultats du suivi annuel automatique des hauteurs de nappe. Ces mesures sont présentées en annexe VII.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où :

- la Ville de Cannes a fait réaliser un inventaire écologique, une étude hydrogéologique, un état initial (cf. Annexes),
- la conception du projet prend en compte les enjeux hydrologiques, écologiques, paysagers et les risques naturels bien en amont de la réalisation du projet,
- les enjeux mentionnés ci-avant restent modérés dans l'ensemble,
- les mesures ERC élaborées et développées en annexe permettront de limiter les incidences sur l'environnement,
- les effets cumulés sont jugés négligeables,

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LAHILLE

Prénom Agnes

Qualité du signataire Directrice adjointe a l'urbanisme, cheffe du service

À Cannes

Fait le 28-03-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)